

COMMUNE DE GUILHERAND-GRANGES

Département de l'Ardèche
Arrondissement de Tournon-Sur-Rhône
Canton de Guilherand-Granges

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 AVRIL 2025

N°25-046

OBJET : RETRAIT DU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN

*L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept avril
le Conseil Municipal de la Commune de GUILHERAND-GRANGES était réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame
Sylvie GAUCHER*

Date de la convocation : 11 avril 2025

NOMBRE :

- De conseillers en exercice : 33
- De présents : 25
- De pouvoirs : 8

Etaient présents : Mmes GAUCHER, BSERENI, MALLET, RIFFARD, COSTEROUSSE, SALLIER, CHEBBI, RENAUD, DARNAUD, CLADIÈRE, CHOSSON-RAMETTE, INAUDI, DIDIER et MM. PONSICH, RANC, COQUELET, GOUNON, CLOUE, RODRIGUEZ, CREMILLIEUX, MEUNIER, MIENVILLE, CHARTOIRE, BERNAUD, COVATO.

Etaient excusés : Mmes ESCOFFIER, EILER, ADRAGNA et M. DARNAUD, MARCON, COURTEIX, MASTORAKIS, LESAGE.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : M. DARNAUD à Mme GAUCHER, M. MARCON à Mme RENAUD, Mme ESCOFFIER à Mme CHEBBI, Mme EILER à Mme BSERENI, M. COURTEIX à M. COQUELET, M. MASTORAKIS à M. CREMILLIEUX, M. LESAGE à Mme MALLET, Mme ADRAGNA à Mme RIFFARD.

Secrétaire de Séance : Kévin RANC

RAPPORTEUR : Stella BSERENI

Depuis plusieurs années maintenant, la commune adhère au Syndicat Mixte Numérien, qui accompagne les communes dans le déploiement de nombreux services autour de l'informatique et du numérique.

Avec la sortie récente du service informatique mutualisé et l'existence d'un service propre à la commune, la ville de Guilherand Granges est aujourd'hui en capacité de gérer ses propres besoins dans ces domaines de compétences. La participation au Syndicat ne présente ainsi plus le même intérêt. En revanche, la prestation assurée par Numérien autour du RGPD reste pertinente et la commune souhaite continuer à bénéficier de cet accompagnement.

A ce titre, il apparaît donc nécessaire de solliciter le retrait de la commune du Syndicat Numérien.

En application des dispositions légales, le Conseil Syndicat ainsi que les communes membres seront amenés à se prononcer sur cette demande et sur l'incidence sur le fonctionnement de la structure et son périmètre

Le rapporteur entendu,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions relatives au retrait d'une commune du périmètre d'un syndicat mixte ;

VU les statuts du Syndicat ;

CONSIDERANT l'existence du service communal « informatique et numérique »

A L'UNANIMITE,

Le Conseil municipal,

Article 1^{er} : **APPROUVE** la demande de sortie de la ville de Guilhaum-Granges du syndicat Numérian.

Article 2 : **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

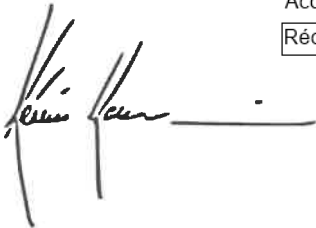
Le secrétaire de séance
Kévin RANC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

007-210701025-20250417-DEL-25-046-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2025



La Maire
Sylvie GAUCHER




-certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 11/04/2025

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours déposé sur le site www.telerecours.fr pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.